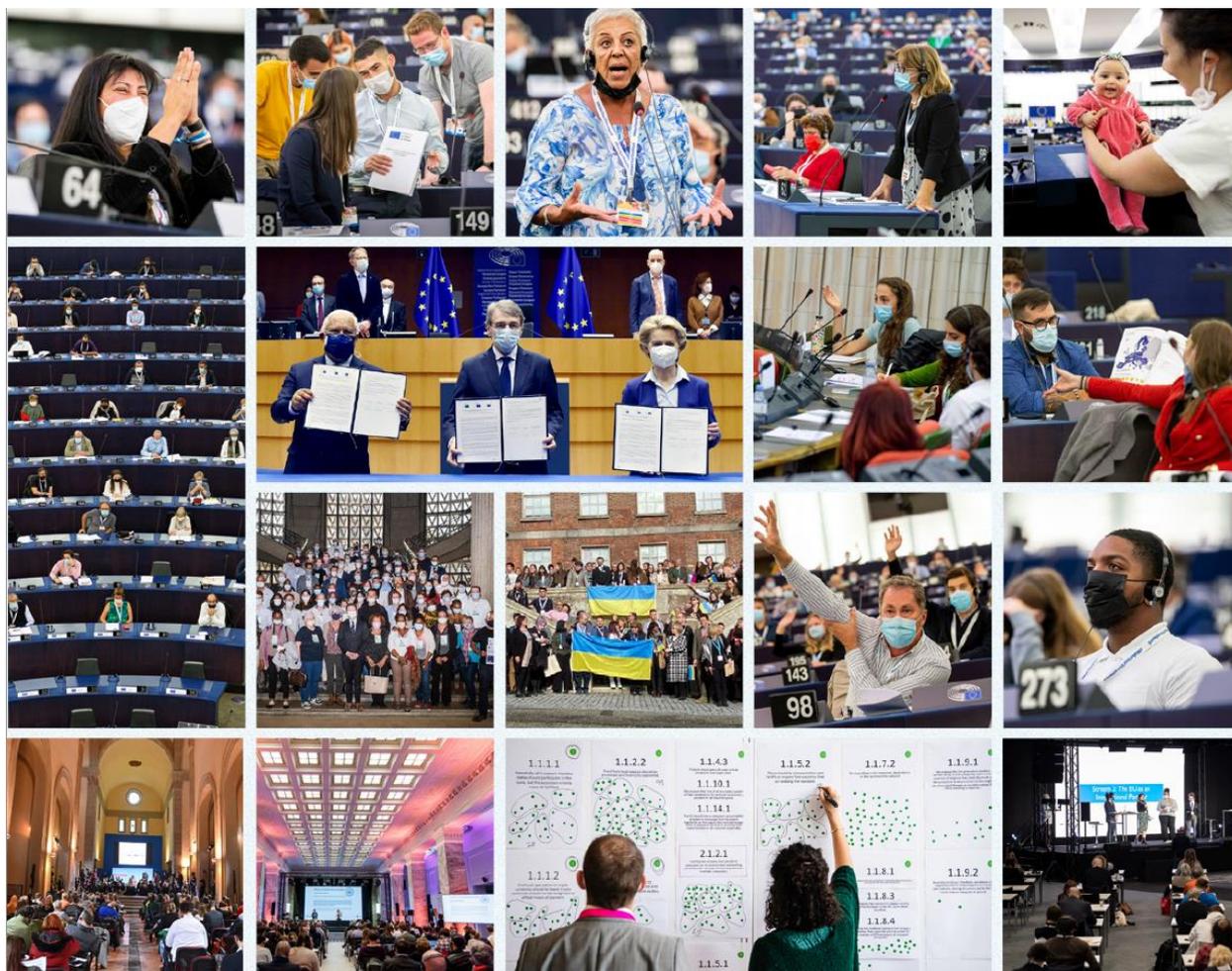


# Suivi de la conférence sur l'avenir de l'Europe

– EN CHIFFRES –



Conférence  
sur l'avenir  
de l'Europe

**CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ ET DROITS D'AUTEUR**

*Le présent document a été rédigé à l'attention des députés et du personnel du Parlement européen à titre de documentation de référence pour les aider dans leur travail parlementaire. Le contenu de ce document relève de la responsabilité exclusive des auteurs et les avis qui y sont exprimés ne prennent pas nécessairement en considération la position officielle du Parlement européen. La reproduction et la traduction sont autorisées, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et information préalable avec envoi d'une copie au Parlement européen.*

*© Union européenne, 2024*

*Pour contacter les auteurs, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante: [ifru@europarl.europa.eu](mailto:ifru@europarl.europa.eu)  
<https://conference-followup.europarl.europa.eu/fr/home>*

## Présentation

Le présent rapport fait la synthèse du suivi de la conférence sur l'avenir de l'Europe. De 2021 à 2022, la conférence a offert un modèle inédit de démocratie participative. Elle a réuni 450 membres de l'assemblée plénière ainsi que 800 citoyens sélectionnés de manière aléatoire, issus de tous les États membres et de tous horizons et répartis au sein de quatre panels de citoyens. Ensemble, ils ont imaginé la future trajectoire de l'Union européenne. De cette réflexion collective ont émergé 49 propositions relevant de neuf thèmes et comportant 326 mesures spécifiques.

Dans la déclaration commune adoptée au début de la conférence, les présidents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission européenne ont invité les citoyens à prendre part aux débats et à s'exprimer sur l'avenir de l'Europe. Dans ce contexte, ils se sont conjointement engagés à écouter les Européens et à donner rapidement suite aux recommandations formulées par la conférence.

### Principales conclusions:

- **Un succès pour la démocratie participative:** en 2024, au terme de la législature du Parlement, le suivi réalisé par les institutions de l'Union avait donné lieu à 323 initiatives de mise en œuvre, tant législatives que non législatives. Ces initiatives portaient, en tout ou en partie, sur 75 % de l'ensemble des mesures proposées par la conférence. Près des trois quarts d'entre elles sont désormais achevées, deux ans seulement après la fin de la conférence. Ce résultat rend compte des efforts concertés en vue de traduire les propositions de la conférence en actions stratégiques et montre l'importance de la conférence en tant que moyen novateur d'organiser la participation démocratique des citoyens dans l'élaboration des politiques de l'Union. Il souligne également le rôle que les outils participatifs peuvent jouer aux côtés des structures de la démocratie représentative, en facilitant le dialogue entre les citoyens et tous les niveaux du processus décisionnel.
- **Le suivi varie selon les secteurs – de bons résultats pour les thèmes *Économie, Climat et L'UE dans le monde*, mais des résultats plus faibles pour les thèmes *Démocratie et Éducation*:** les thèmes de la conférence *Économie, Climat et L'UE dans le monde* ont affiché un taux de mise en œuvre élevé. Ils sont suivis par les thèmes *Santé et Valeurs*. Ce constat montre que les idées de la conférence ont souvent convergé avec les priorités politiques plus générales telles que le soutien aux projets concernant les transitions écologique et numérique, notamment les dossiers relatifs au pacte vert et à la sécurité économique.

Les mesures relevant des thèmes *Démocratie et Éducation* ont connu un plus faible taux de mise en œuvre. Cette disparité peut également s'expliquer par le fait qu'une modification des traités serait nécessaire à l'application de certaines mesures, par exemple la mise en place, à l'échelle de l'Union, de programmes scolaires communs sur certains sujets ou l'adoption de nouveaux symboles culturels européens officiels. Dans tous ces cas, pour traduire certaines ambitions de la conférence en actions au niveau de l'Union, il faudrait surmonter les limites structurelles des compétences de l'Union, et ce au moyen de réformes institutionnelles. Par ailleurs, aucune suite n'a encore été donnée à plusieurs mesures trop abstraites ou très spécifiques.

- **Les questions en attente – modification des traités et réformes institutionnelles:** au total, 31 mesures sont considérées comme nécessitant une modification des traités pour assurer leur pleine mise en œuvre. La plupart d'entre elles relèvent des thèmes *Démocratie et Éducation*. Les citoyens veulent non seulement que l'Union soit plus performante dans certains domaines d'action, mais également que, d'une manière générale, elle fasse preuve d'une plus grande efficacité. Selon les données disponibles, si l'élaboration des politiques sectorielles de l'Union est en harmonie avec de nombreuses mesures proposées par la conférence, il n'a pas (encore) été tenu compte des demandes d'amélioration plus

générale du fonctionnement de l'Union. Le Parlement européen a lancé des discussions sur la révision des traités et déclenché le processus prévu à l'article 48 du traité sur l'Union européenne, en soumettant des propositions détaillées de modification des traités dans deux résolutions et un rapport d'initiative, mais les résultats concrets se font attendre.

---

***Des informations sur certains dossiers et sur les mesures proposées par la conférence sont disponibles à l'adresse suivante:***

[Site internet du suivi de la conférence sur l'avenir de l'Europe](#)

## CONFÉRENCE SUR L'AVENIR DE L'EUROPE – UN SUCCÈS POUR LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Le fait que la conférence fasse l'objet d'un suivi substantiel reflète la volonté des institutions de l'Union de répondre aux préoccupations des citoyens. Trois quarts des mesures proposées par la conférence font déjà l'objet d'un suivi, que ce soit en tout ou en partie (même s'il est parfois difficile d'évaluer la mise en œuvre d'une politique en particulier, qui peut être sujette à interprétation). Ce résultat confère à la conférence un rôle innovateur et constructif dans la façon d'organiser la participation des citoyens à l'élaboration des politiques de l'Union.

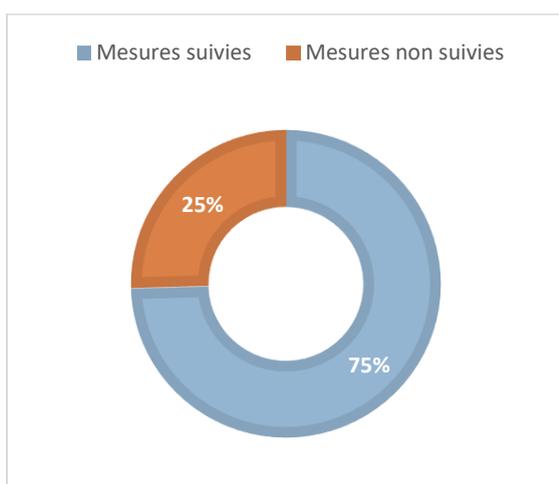
Au total, au 31 mai 2024, 323 initiatives de mise en œuvre ont été recensées comme étant liées aux conclusions de la conférence sur l'avenir de l'Europe (CoFE).

Ainsi, trois quart (75 %) des mesures proposées par la conférence ont été prises en compte (243 sur 326). Cela signifie qu'un suivi pertinent, complet ou partiel, a été réalisé ou est toujours en cours. À l'opposé, 25 % des mesures n'ont pas (encore) été prises en compte. C'est notamment le cas des mesures qui requièrent une modification des traités aux fins de leur pleine mise en œuvre.

Sur l'ensemble des 323 initiatives recensées, 185 sont de nature législative (57 %) et 138 sont de nature non législative (43 %). Deux ans après la fin de la conférence, près des trois quarts de ces initiatives ont été menées à bonne fin.

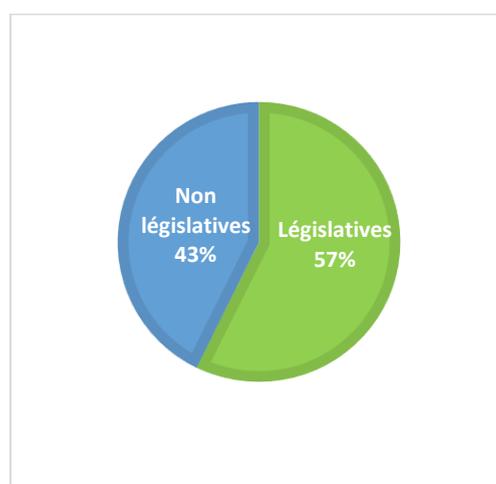
### MESURES CoFE SUIVIES

Mesures CoFE suivies: 243/326 (75 %)  
Mesures CoFE non suivies: 83/326 (25 %)



### INITIATIVES LÉGISLATIVES/NON LÉGISLATIVES

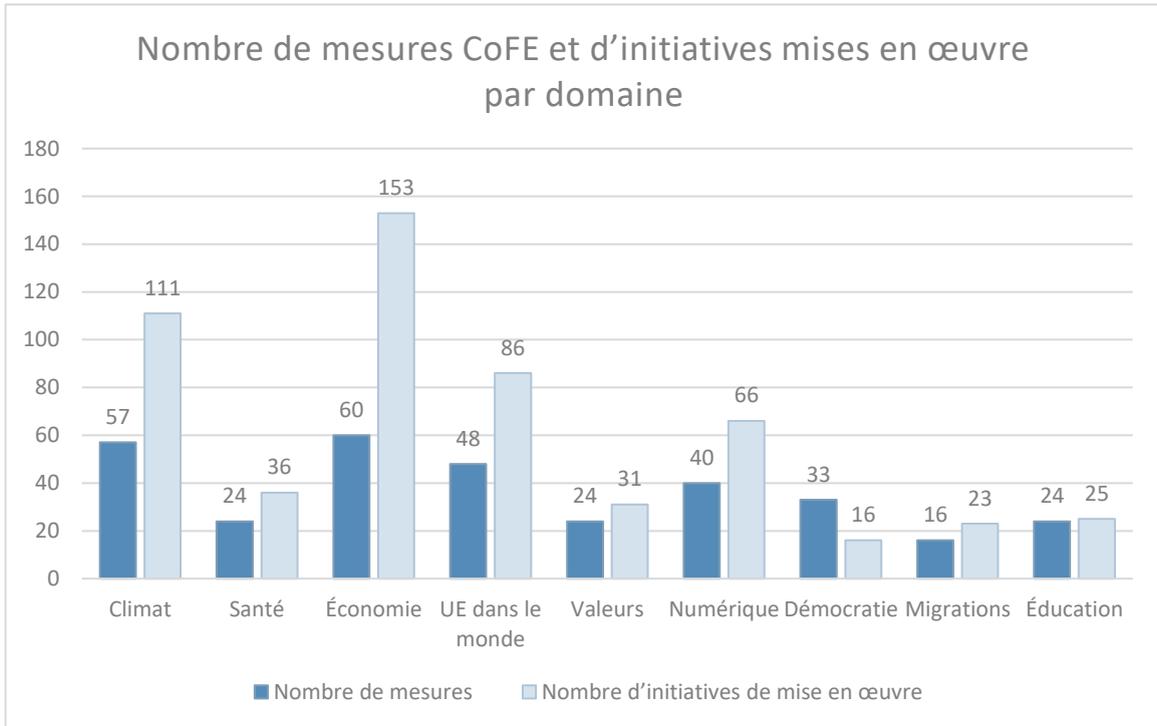
Initiatives législatives: 185/323  
Initiatives non législatives: 138/323



Le nombre d'initiatives de mise en œuvre varie fortement entre les neuf thèmes de la conférence. Certains domaines d'action ont manifestement fait l'objet d'un suivi plus actif que d'autres.

- La majorité des initiatives de suivi relèvent des thèmes *Économie* (153 initiatives), *Climat* (111 initiatives) et *L'UE dans le monde* (86 initiatives).
- Les initiatives de suivi les moins nombreuses concernent les thèmes *Migrations* (23 initiatives), *Éducation* (25 initiatives) et *Démocratie* (16 initiatives).

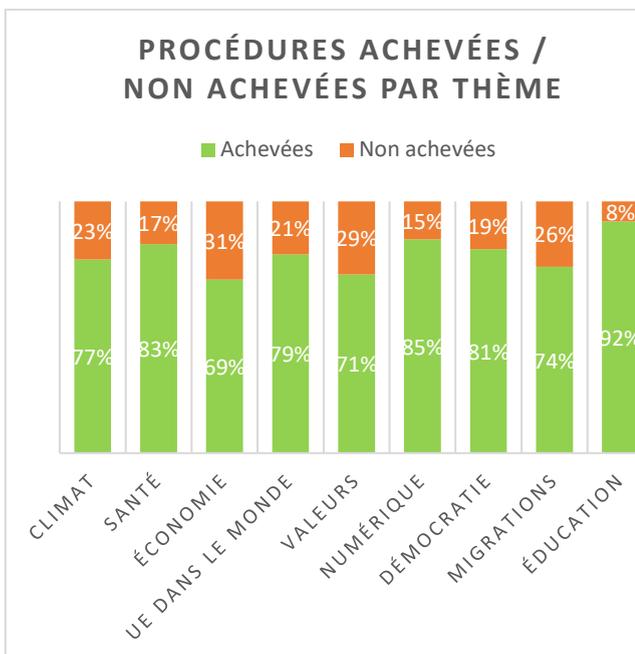
Le graphique suivant compare le nombre d'initiatives de mise en œuvre par thème avec le nombre de mesures proposées par la conférence (certaines différences peuvent également être dues à la structuration de la proposition initiale de la conférence).



NB: dans ce graphique, le nombre total d'initiatives est supérieur à 323, car chaque initiative est comptabilisée une fois dans chacun des thèmes auxquels elle peut se rapporter.

### Procédures achevées (au 31 mai 2024)

À la fin de la législature du Parlement, sur les 323 initiatives de mise en œuvre, 238 procédures avaient été menées à bonne fin (74 %). Par comparaison, 85 procédures étaient encore en cours (26 %). Là encore, ces résultats sont plus nuancés en fonction de chaque thème de la conférence. Le thème *Éducation* est atypique, avec 92 % des initiatives achevées, dont la grande majorité sont de nature non législative.



Procédures achevées: 238/323  
 Procédures non achevées: 85/323



Certaines des procédures non achevées pourraient être poursuivies lors de la prochaine législature. Le Parlement a adopté une position en première lecture sur plusieurs de ces dossiers en suspens. Le nouveau Parlement décidera de sa position sur les dossiers restants après avoir siégé, en juillet 2024.

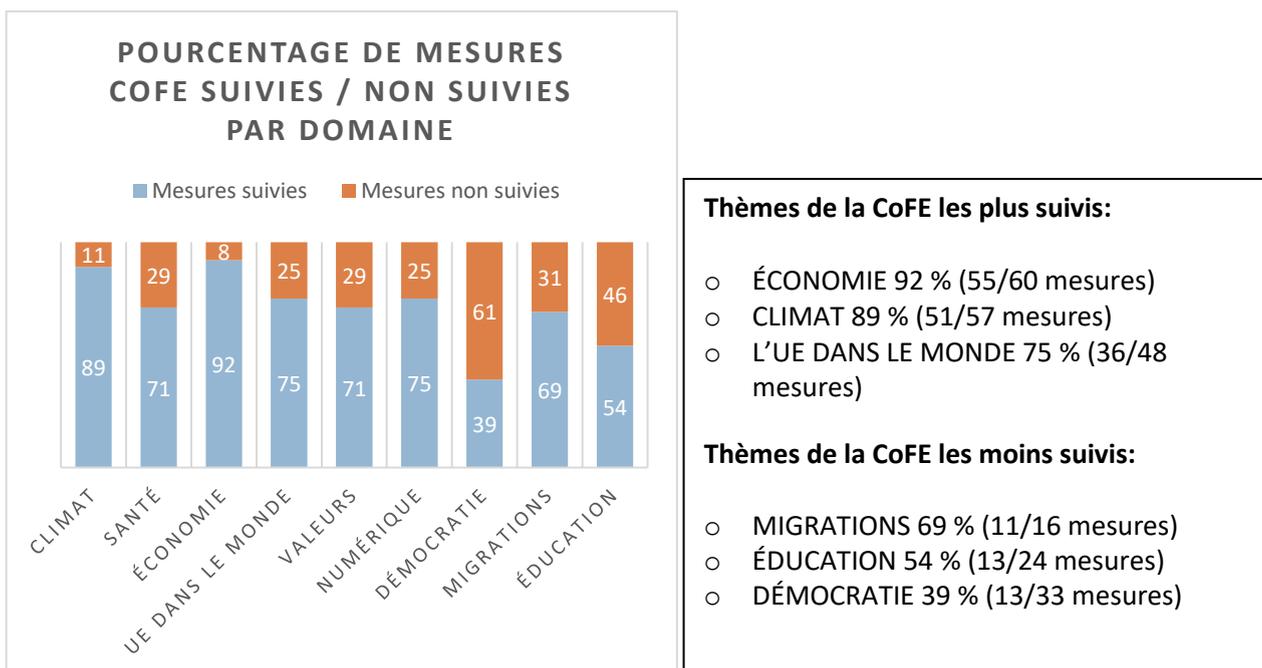
## LE SUIVI VARIE SELON LES SECTEURS: DE BONS RÉSULTATS POUR LES THÈMES *ÉCONOMIE, CLIMAT* ET *L'UE DANS LE MONDE*, MAIS DES RÉSULTATS PLUS FAIBLES POUR LES THÈMES *DÉMOCRATIE* ET *ÉDUCATION*

Les mesures proposées par la conférence qui relèvent des thèmes *Économie, Climat* et *L'UE dans le monde* ont bénéficié d'un taux de mise en œuvre élevé, en soutien aux programmes relatifs aux transitions écologique et numérique. Viennent ensuite les thèmes *Santé* et *Valeurs*. Les thèmes *Démocratie* et *Éducation* présentent plus de difficultés.

(Voir l'annexe du présent document pour des informations détaillées sur chaque thème.)

En examinant de plus près chacun des neuf thèmes de la conférence, on constate que quelques domaines sont «plus actifs»: les thèmes *Économie, Climat* et *L'UE dans le monde* comptent le plus grand nombre d'initiatives de mise en œuvre, le plus grand nombre de mesures ayant fait l'objet d'un suivi, ainsi que le plus grand nombre de procédures achevées.

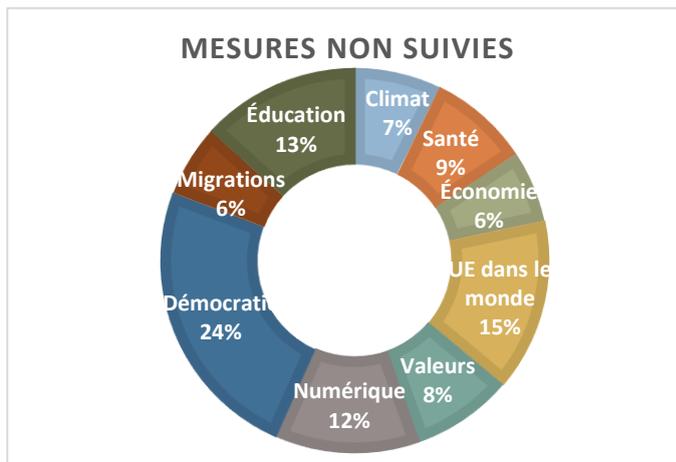
Les domaines «moins actifs», qui comptent le moins d'initiatives de mise en œuvre et le moins de mesures suivies, sont les thèmes *Migrations, Éducation* et *Démocratie*.



Si la plupart des mesures qui font l'objet d'un suivi relèvent des thèmes *Climat* et *Économie*, c'est notamment parce que ces thèmes recouvrent de nombreuses politiques horizontales et interconnectées. Il s'agit par exemple des politiques en matière d'économie circulaire ou de sécurité économique. La conférence s'est prononcée en faveur des appels à investir dans les nouvelles technologies, tout en insistant sur la nécessité de tenir compte des équilibres économiques et sociaux.

Parmi les mesures proposées par la conférence, 83 ne font l'objet d'aucun suivi. Comme le montre le graphique, la plupart des «lacunes» affectent les thèmes suivants: *Démocratie* (20 mesures non suivies), *Éducation* (11 mesures non suivies), *L'UE dans le monde* (12 mesures non suivies) et *Valeurs* (7 mesures non suivies).

À l'inverse, les thèmes qui connaissent le moins de lacunes de mise en œuvre sont les suivants: *Économie* (5 mesures non suivies), *Climat* (6 mesures non suivies) et *Santé* (7 mesures non suivies).

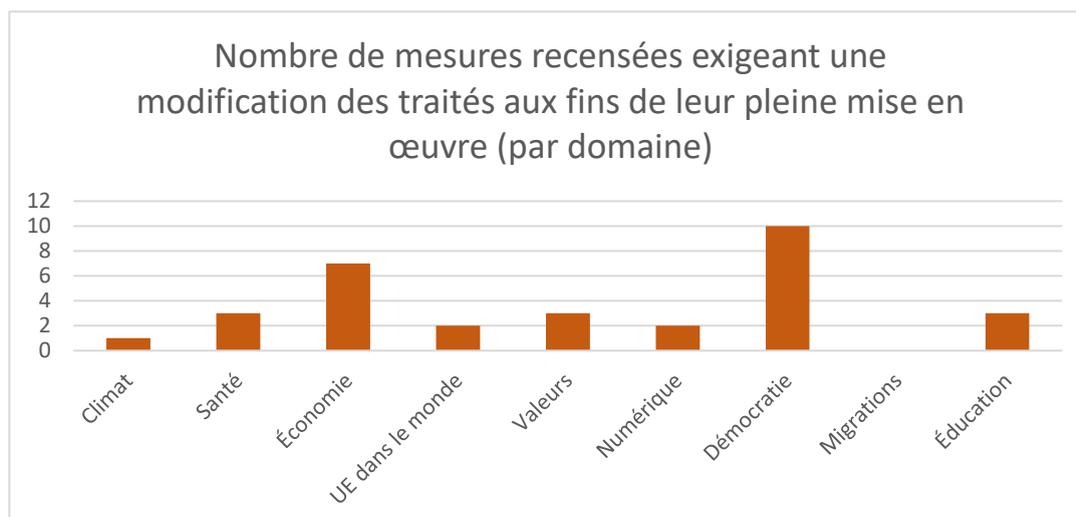


## LES QUESTIONS EN ATTENTE: MODIFICATION DES TRAITÉS ET RÉFORMES INSTITUTIONNELLES

**Parmi les mesures proposées par la conférence, 31 nécessitent une modification des traités aux fins de leur pleine mise en œuvre. Afin de traduire certaines ambitions de la conférence en actions au niveau de l'Union (en particulier en ce qui concerne les thèmes *Démocratie* et *Éducation*), il faudrait surmonter certaines limites des compétences de l'Union, notamment au moyen de réformes institutionnelles. Le Parlement européen a déclenché le processus de révision des traités, mais les résultats concrets se font attendre.**

Lors de la conférence, les citoyens se sont attachés à définir les résultats stratégiques souhaités plutôt qu'à réfléchir aux mécanismes permettant de les obtenir. Cette tâche serait confiée aux législateurs et aux décideurs politiques, en particulier aux représentants élus. Par conséquent, seules quelques-unes des mesures proposées par la conférence demandent explicitement une modification des traités (proposition 8, mesure 3; proposition 10, mesure 3; proposition 25, mesure 4).

Cependant, 31 des mesures proposées par la conférence ont été identifiées comme nécessitant *implicitement* une modification des traités pour être pleinement mises en œuvre. Ce cas de figure concerne principalement les thèmes *Démocratie*, *Économie* et *Santé*, mais aussi les thèmes *Valeurs* et *Éducation*. Pour les citoyens, les politiques liées à la santé, à l'énergie, à l'éducation et aux affaires étrangères sont celles qui pourraient tirer avantage de «plus d'UE». Cela suppose que davantage de décisions dans ces domaines soient prises conjointement au niveau de l'Union, y compris à la majorité qualifiée, ou encore que des normes applicables à l'ensemble de l'Union soient établies. D'autres mesures visent à créer des programmes scolaires communs ou obligatoires, par exemple en matière d'alimentation saine ou de biodiversité, ou pour un meilleur enseignement sur l'Union européenne, son histoire et son intégration. D'autres encore ont pour objectif de renforcer les politiques sociales de l'Union et de mieux faire respecter le régime de l'état de droit.



Thème	Mesures recensées comme exigeant une modification des traités aux fins de leur pleine mise en œuvre	
	Nombre de mesures	Mesures
<b>Climat</b>	1	proposition 6, mesure 6
<b>Santé</b>	3	proposition 8, mesure 3 proposition 10, mesures 1 et 3
<b>Économie</b>	7	proposition 12, mesure 21 proposition 13, mesure 5 proposition 14, mesures 1 et 4 proposition 15, mesures 5 et 8 proposition 16, mesure 5
<b>L'UE dans le monde</b>	2	proposition 21, mesures 1 et 3
<b>Valeurs</b>	3	proposition 25, mesure 4 proposition 27, mesure 4 proposition 29, mesure 5
<b>Numérique</b>	2	proposition 32, mesures 1 et 2
<b>Démocratie</b>	10	proposition 37, mesures 1 et 6 proposition 38, mesures 2 et 4 proposition 39, mesures 1, 3, 6 et 7 proposition 40, mesures 2 et 3
<b>Migrations</b>	0	--
<b>Éducation</b>	3	proposition 46, mesure 1 proposition 48, mesures 2 et 3

# **ANNEXE**

## **ÉTAT DES LIEUX PAR DOMAINE THÉMATIQUE DE LA CONFÉRENCE**

- 1) *Climat*
- 2) *Santé*
- 3) *Économie*
- 4) *L'UE dans le monde*
- 5) *Valeurs*
- 6) *Numérique*
- 7) *Démocratie*
- 8) *Migrations*
- 9) *Éducation*

## 1) CLIMAT

### («Changement climatique et environnement»)

**Suivi général:** en ce qui concerne le thème CLIMAT, l'assemblée plénière de la conférence a approuvé sept propositions comprenant au total 57 mesures. Les propositions portent, respectivement, sur la protection du climat et de la biodiversité, sur la promotion de l'alimentation biologique, du bien-être animal et de la sécurité alimentaire, sur l'accélération de la transition écologique (notamment en ce qui concerne l'approvisionnement énergétique et les transports) ainsi que sur la prise en compte des coûts sociaux de cette transition.

**Ce thème affiche un suivi important, puisque 51 de ses 57 mesures proposées par la conférence font l'objet d'un suivi (soit 89 %).** En outre, cinq des mesures du thème CLIMAT sont les plus suivies de l'ensemble des mesures, c'est-à-dire qu'elles enregistrent le plus grand nombre d'initiatives de suivi. Environ 60 % des initiatives de mise en œuvre sont de nature législative et la majorité des procédures ont déjà été menées à bien. Toutefois, certains dossiers essentiels demeurent inachevés, tels que la réforme de la réglementation sur les pesticides.

**Mesures spécifiques proposées par la conférence:** parmi les mesures proposées par la conférence, celles qui portent sur la transition écologique, l'agriculture, les énergies renouvelables et l'économie circulaire sont celles qui ont été le mieux prises en compte dans le programme politique de l'Union. Un total de 13 initiatives correspondaient aux attentes des citoyens concernant la réalisation, voire l'accélération lorsque cela est possible, de la transition écologique, notamment en investissant dans les énergies renouvelables et les projets relatifs à l'efficacité énergétique, afin de réduire les dépendances extérieures (proposition 3, mesures 1 et 3). De plus, 14 initiatives de mise en œuvre concernaient la protection des sources d'eau et la lutte contre la pollution fluviale et océanique (proposition 2, mesure 7). Dans le même temps, neuf initiatives ont répondu aux mesures visant, par exemple, à amener les notions d'économies verte et bleue sur le devant de la scène en encourageant une agriculture et une pêche efficaces et respectueuses de l'environnement tout en continuant à garantir la productivité et la sécurité alimentaire (proposition 1, mesure 1), ou encore à adopter des normes de production plus strictes et harmonisées dans l'Union ainsi qu'un système d'étiquetage transparent pour tous les produits vendus, avec l'utilisation d'un passeport numérique (proposition 5, mesure 1).

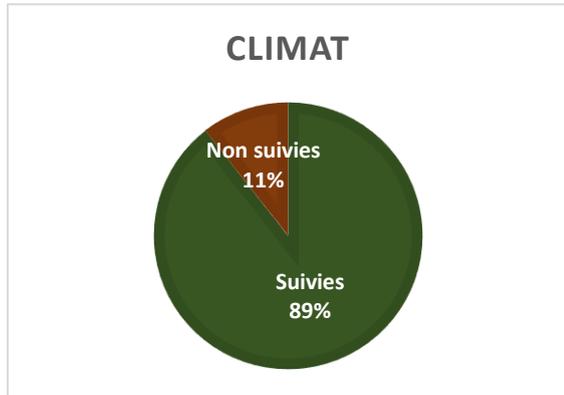
Par comparaison, seules **six mesures sur 57 (soit 11 %) n'ont pas fait l'objet d'un suivi**, ce qui est peu par rapport à d'autres thèmes. L'absence de suivi concerne la mise en place de filtres à CO<sub>2</sub> obligatoires (proposition 3, mesure 7) et la suppression complète, au terme d'une période de transition, des subventions accordées aux combustibles fossiles (proposition 3, mesure 10); la limitation de la publicité pour les produits préjudiciables à l'environnement (proposition 5, mesure 12); une charte européenne commune sur les questions d'environnement (proposition 6, mesure 4); l'introduction d'un enseignement sur la production alimentaire et la biodiversité (proposition 6, mesure 7), et la promotion d'un régime alimentaire végétal (proposition 6, mesure 8).

**Modification des traités:** l'une des mesures du thème CLIMAT nécessite une révision des traités aux fins de sa pleine mise en œuvre. Il s'agit de la proposition 6, mesure 6, qui préconise notamment d'envisager d'intégrer la biodiversité comme matière obligatoire à l'école. Si ce point n'a pas été pris en compte, d'autres demandes formulées dans la mesure (sensibiliser le public, éduquer à l'alimentation et à la biodiversité) sont en partie abordées dans la recommandation du Conseil sur «l'apprentissage au service de la transition écologique et du développement durable».

**Mesures de la CoFE suivies ou non suivies**

Mesures suivies: 51/57

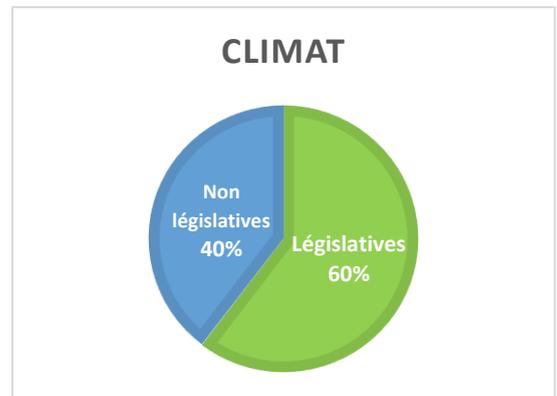
Mesures non suivies: 6/57



**Initiatives législatives et non législatives**

Initiatives législatives: 67/111

Initiatives non législatives: 44/111



**TAUX D'ACHÈVEMENT DES INITIATIVES DE MISE EN ŒUVRE**



## 2) SANTÉ

**Suivi général:** l'assemblée plénière de la conférence a approuvé quatre propositions, comprenant au total 24 mesures, en ce qui concerne le thème SANTÉ. Les propositions portent essentiellement sur les points suivant: la promotion d'une alimentation et de styles de vie sains; le renforcement des systèmes de soins de santé; une conception plus large de la santé et l'égalité d'accès à la santé pour tous, en développant et en mettant à profit l'union européenne de la santé. En général, ces propositions recommandent «plus d'Europe» en matière de santé et traduisent aussi un appel en faveur d'une action plus coordonnée, au niveau de l'Union, face aux difficultés posées par la crise de la pandémie de COVID-19.

**Avec 17 mesures sur un total de 24 faisant l'objet d'un suivi (soit 71 %), le thème SANTÉ est actif et relativement bien suivi.** Il est à noter, compte tenu des pouvoirs limités de l'Union dans ce domaine, que 16 des 36 initiatives de mises en œuvre (44 %) sont de nature législative, et que seules 17 % des procédures ne sont pas encore achevées. Les législateurs européens ont donc répondu à la demande formulée à la proposition 10, mesure 3, de «renforcer l'union européenne de la santé en exploitant tout le potentiel du cadre actuel».

**Mesures spécifiques proposées par la conférence:** la proposition 8, mesure 3, en particulier, est l'une des plus suivies du thème SANTÉ (dix fois). Elle vise à «garantir l'autonomie stratégique au niveau de l'Union afin d'éviter la dépendance à l'égard des pays tiers pour les médicaments (en particulier les principes actifs) et les dispositifs médicaux (y compris les matières premières); en particulier, il conviendrait d'établir, au niveau de l'Union, une liste des médicaments et traitements essentiels et prioritaires, mais aussi des médicaments et traitements innovants (tels que les solutions biotechnologiques), en s'appuyant sur les agences européennes existantes et sur l'HERA, afin de garantir leur disponibilité pour les citoyens. Envisager d'organiser un stockage stratégique coordonné dans l'ensemble de l'Union. Afin de parvenir à la réalisation de l'action coordonnée et à long terme nécessaire au niveau de l'Union, inclure la santé et les soins de santé parmi les compétences partagées entre l'Union et ses États membres en modifiant l'article 4 du traité FUE.» La première partie de cette mesure a fait l'objet d'un suivi important; la dernière phrase, au contraire, n'a fait l'objet d'aucun suivi (elle vise à inclure la santé dans les compétences partagées de l'Union, ce qui requerrait une modification des traités).

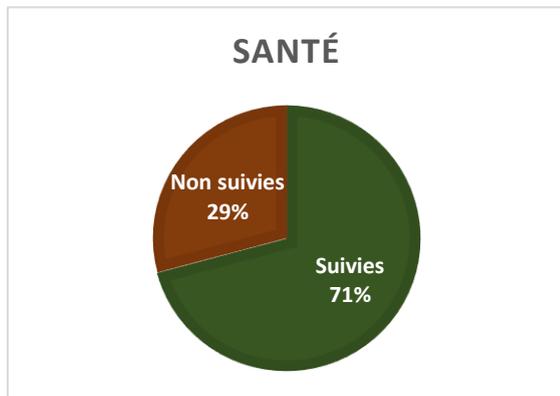
**Près d'un tiers des mesures proposées par la conférence sur le thème SANTÉ (sept mesures sur 24, soit 29 %) sont restées sans suite.** Il s'agit entre autres des propositions suivantes: accorder plus de soutien à la fourniture d'aliments sains dans les établissements de service public (proposition 7, mesure 4); investir dans les systèmes de santé (proposition 8, mesure 5); élaborer un programme standard européen sur l'éducation à la santé, y compris l'éducation sexuelle (proposition 9, mesure 2), et mettre au point des formations aux premiers secours proposées gratuitement à tous les citoyens (proposition 9, mesure 3). D'autres mesures concernent l'élargissement de l'initiative de la Semaine de la santé, en commençant par l'Année de la santé mentale (proposition 9, mesure 4) (toutefois, la Commission a adopté une «nouvelle stratégie en matière de santé mentale»); la garantie du caractère abordable des soins, en particulier les soins dentaires (proposition 10, mesure 5), ou encore l'offre de soins dentaires gratuits aux enfants (proposition 10, mesure 7).

**Modification des traités:** trois des mesures présentées par la conférence dans le cadre du thème SANTÉ nécessitent une modification des traités aux fins de leur pleine mise en œuvre (proposition 8, mesure 3; proposition 10, mesures 1 et 3). Elles demandent «des normes sanitaires minimales communes» et le financement correspondant (proposition 10, mesure 1) et préconisent d'«inclure la santé et les soins de santé parmi les compétences partagées entre l'Union et ses États membres en modifiant l'article 4 du traité FUE» (proposition 8, mesure 3; proposition 10, mesure 3, seconde partie).

### Mesures de la CoFE suivies ou non suivies

Mesures suivies: 17/24

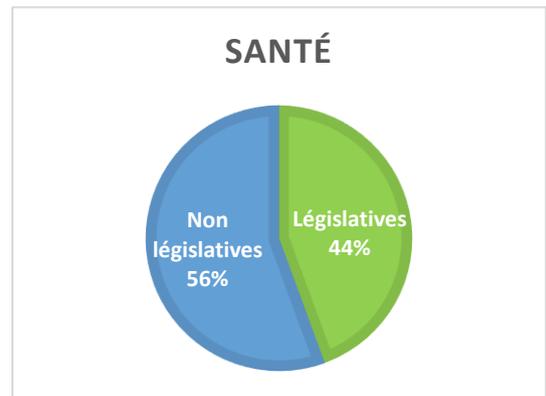
Mesures non suivies: 7/24



### Initiatives législatives et non législatives

Initiatives législatives: 16/36

Initiatives non législatives: 20/36



### TAUX D'ACHÈVEMENT DES INITIATIVES DE MISE EN ŒUVRE



### 3) ÉCONOMIE

#### *(«Une économie plus forte, justice sociale et emploi»)*

**Suivi général:** le thème ÉCONOMIE est celui qui comporte le plus de mesures proposées par la conférence: **60 mesures, réparties en six propositions.** Les propositions portent sur la croissance durable et l'innovation, le renforcement de la compétitivité de l'Union et l'approfondissement du marché unique, ainsi que sur des marchés du travail inclusifs et des politiques sociales plus fortes (notamment grâce à la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux), et sur la transition démographique. Une dernière partie est consacrée aux politiques budgétaires et fiscales.

**Le thème ÉCONOMIE affiche un taux de suivi élevé (92 %);** il compte quelque 153 initiatives de mise en œuvre, et 55 de ses mesures font l'objet d'un suivi.

**Mesures spécifiques proposées par la conférence:** sans surprise, ce volet comprend plusieurs des mesures de la conférence les plus suivies, signe d'un recoupement, dans une certaine mesure, des préoccupations des citoyens, de la réponse politique de l'Union face à l'invasion de l'Ukraine par la Russie et des questions connexes relatives à l'approvisionnement et à la sécurité. Il s'agit, par exemple, de diverses mesures visant à réduire la dépendance de l'Union vis-à-vis d'acteurs étrangers dans des secteurs économiquement stratégiques (proposition 17, mesures 1, 3 et 7), en particulier en matière d'énergie (proposition 11, mesure 7; proposition 18, mesure 2). La **mesure proposée par la conférence la plus souvent suivie est la mesure 1 de la proposition 11**, visant à promouvoir des processus de production plus écologiques en prévoyant des incitations positives et négatives ainsi qu'en augmentant la production et la consommation locales. Elle s'inscrit dans le cadre de 26 initiatives de mise en œuvre différentes. La **mesure 12 de la proposition 12** traitant de la sécurité de l'approvisionnement grâce à la diversification des sources d'intrants et à l'intensification de la fabrication de biens essentiels en Europe comme dans les domaines de la santé, de l'alimentation, de l'énergie, de la défense et des transports, a inspiré 21 initiatives.

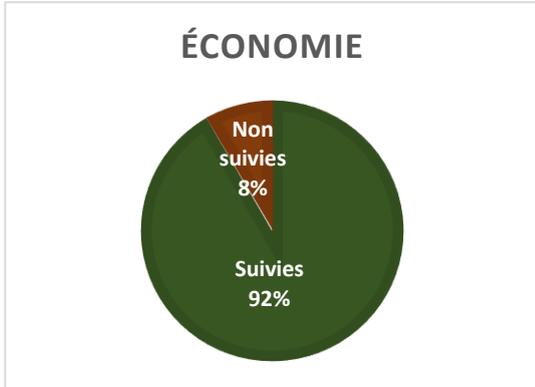
**En ce qui concerne le thème ÉCONOMIE, seules quelques mesures n'ont pas fait l'objet d'un suivi.** Il s'agit notamment du «contrôle obligatoire de la compétitivité de l'Union» (proposition<sup>12</sup>, mesure 21) et, dans le cadre des «politiques sociales plus fortes», de demandes plus abstraites sur l'exigence de ne pas transiger sur les droits sociaux (proposition 14, mesure 2), de l'assurance d'un accès aux services médicaux à toutes les personnes âgées de moins de 16 ans dans l'ensemble de l'UE (proposition 14, mesure 4) et d'un effort financier partagé en matière de logement (proposition 14, mesure 5).

**Modification des traités:** le thème ÉCONOMIE comporte sept mesures recensées comme exigeant une modification des traités aux fins de leur pleine mise en œuvre. La mesure 21 de la proposition 12 relative au contrôle obligatoire de la compétitivité et à la création d'un «organe chargé de la compétitivité» ainsi que la mesure 4 de la proposition 14 sur l'accès aux services médicaux dans l'ensemble de l'UE à toutes les personnes âgées de moins de 16 ans, si ces services ne sont pas disponibles dans le contexte national. D'autres mesures n'ont fait l'objet d'un suivi qu'en ce qui concerne les parties qui n'exigent pas de modification des traités, telles que la mesure 5 de la proposition 13 en faveur de l'introduction d'un «protocole sur le progrès social dans les traités» ou la mesure 8 de la proposition 15 consistant à «garantir une aise sociale et des soins de santé appropriés aux personnes âgées», qui restent du ressort des États membres.

**Mesures de la CoFE suivies ou non suivies**

Mesures CoFE suivies: 55/60

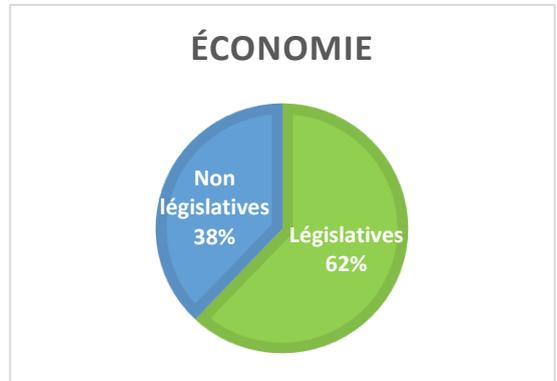
Mesures CoFE non suivies: 5/60



**Initiatives législatives ou non législatives**

Initiatives législatives: 95/153

Initiatives non législatives: 58/153



**TAUX D'ACHÈVEMENT DES INITIATIVES DE MISE EN ŒUVRE**



## 4) L'UE DANS LE MONDE

**Suivi général:** le thème **L'UE DANS LE MONDE** comporte au total **huit propositions déclinées en 48 mesures**. Ces mesures portent sur un large éventail de questions liées aux affaires étrangères, au commerce international, ainsi qu'à la sécurité et à la défense. Dans le domaine des affaires étrangères, la question de la dépendance à l'égard de pays tiers est abordée et il est proposé d'apporter des modifications au processus décisionnel de l'Union, telles que le vote à la majorité qualifiée et le renforcement du rôle du haut représentant. En matière de défense et de sécurité, les propositions soulignent qu'il est important de promouvoir le dialogue et de garantir la paix, par exemple en se dotant de forces armées de l'Union à des fins d'autodéfense et de prévention. Dans le cadre des propositions relatives au commerce, il est préconisé de diversifier les chaînes d'approvisionnement dans le but de renforcer l'autonomie de l'Europe dans des secteurs clés, ainsi que d'établir des normes éthiques et environnementales élevées dans les accords commerciaux.

**Dans ce domaine, environ la moitié des initiatives de mise en œuvre sont de nature législative.** Un taux que l'on pourrait considérer comme élevé pour le domaine des affaires étrangères, mais qui peut s'expliquer par le nombre élevé d'initiatives liées au numérique, à l'énergie et au changement climatique qui relèvent de ce volet. Certaines procédures n'avaient pas été achevées au moment de la rédaction du présent rapport, d'où le taux de **21 % d'initiatives toujours en cours**. En ce qui concerne la moitié non législative des initiatives, il s'agit principalement de communications conjointes, qui définissent des stratégies sectorielles globales spécifiques.

**Mesures spécifiques proposées par la conférence:** le volet **L'UE DANS LE MONDE**, affichant un **taux de mesures suivies de 75 %**, figure parmi les thèmes de la conférence ayant fait l'objet d'un suivi important. Les mesures suivies proposent principalement des améliorations en ce qui concerne la dépendance énergétique, la sécurité de l'approvisionnement, le lien entre le commerce extérieur et les questions environnementales et éthiques, ainsi que les politiques commerciales générales. Les mesures non suivies relèvent principalement de la catégorie des modifications au processus décisionnel (vote à la majorité qualifiée dans le domaine de la politique étrangère et haut représentant), des liens avec les citoyens (transparence, participation) et de l'éducation.

Certaines **mesures non suivies** ont un caractère abstrait, par exemple le «soutien total [...] aux citoyens qui choisissent de participer à des organisations de la société civile organisée» (proposition 22, mesure 2), et sont donc difficiles à lier à des initiatives. D'autres, comme «[ratifier] plus rapidement les accords commerciaux récemment conclus» (proposition 21, mesure 5), ne sauraient faire l'objet d'un suivi de l'Union mais des États membres.

**Modification des traités:** deux mesures requièrent une modification des traités, notamment une prise de décision à la majorité qualifiée en matière de PESC (proposition 21, mesure 1) et un rôle renforcé pour le haut représentant (proposition 21, mesure 3). D'évidence, ces deux mesures n'ont pas encore fait l'objet d'un suivi.

### Mesures de la CoFE suivies ou non suivies

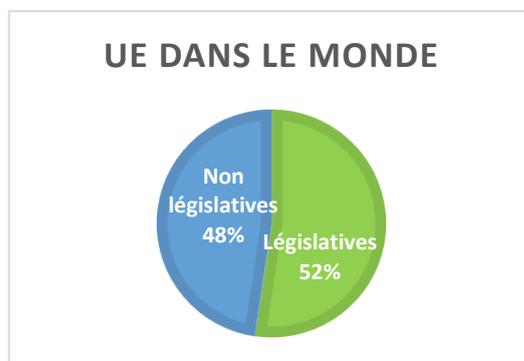
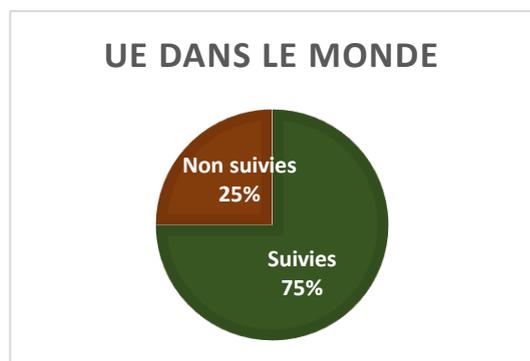
Mesures suivies: 36/48

Mesures non suivies: 12/48

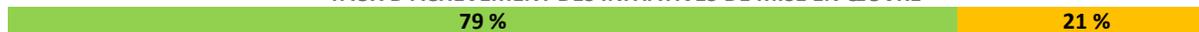
### Initiatives législatives ou non législatives

Initiatives législatives: 45/86

Initiatives non législatives: 41/86



### TAUX D'ACHÈVEMENT DES INITIATIVES DE MISE EN ŒUVRE



## 5) VALEURS («Valeurs et droits, état de droit, sécurité»)

**Suivi général:** le thème VALEURS englobe un éventail très large de six propositions, déclinées en 24 mesures. Celles-ci s'étendent aux domaines suivants: état de droit, valeurs démocratiques et identité européenne; protection des données; médias, fausses nouvelles et cybersécurité; lutte contre la discrimination, égalité et qualité de vie; et droits des animaux et agriculture.

La législation joue un rôle important dans ce domaine, 19 mesures sur 31 étant de nature législative (61 %), les 12 autres étant non législatives (39 %). En outre, 71 % des mesures législatives ont été menées à bien, tandis qu'en ce qui concerne les 29 % restants des avancées sont encore attendues.

**Mesures spécifiques proposées par la conférence:** plusieurs mesures n'ont toujours pas fait l'objet d'un suivi, révélant des thèmes clés qui, selon les citoyens, méritent une plus grande attention. Il s'agit notamment des mesures suivantes: renforcer la mise en œuvre des valeurs de l'Union et de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (proposition 25, mesures 1, 3 et 4); la législation en matière de protection des données, en accordant une attention particulière aux mineurs (proposition 26, mesures 3 et 4); la création d'un organe de l'Union chargé de la lutte contre la désinformation et de la vérification des faits (proposition 27, mesure 3) et la mise en place de sanctions financières pour l'incidence sur l'environnement (proposition 30, mesure 2).

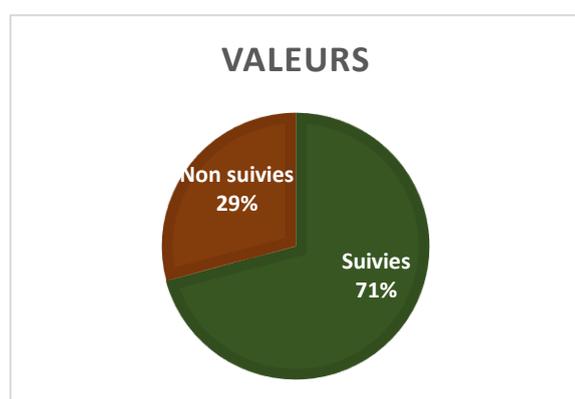
**Modification des traités:** la révision des traités a été jugée indispensable aux fins de la pleine mise en œuvre de trois mesures (proposition 25, mesure 4; proposition 27, mesure 4; et proposition 29, mesure 5). Deux d'entre elles (proposition 27, mesure 4, et proposition 29, mesure 5) ne sont indiquées que comme «partiellement suivies». L'exigence quant à ces mesures est de rendre les politiques et les normes obligatoires, en encourageant l'éducation aux médias et la sensibilisation des citoyens à la désinformation et à la propagation non intentionnelle d'infox, notamment par un enseignement scolaire obligatoire. La seconde mesure exige de garantir la création et de faciliter l'existence de jardins d'enfants, tant publics que privés, à des prix abordables, ainsi que la gratuité des services de garde d'enfants pour ceux qui en ont besoin.

Dans la mesure non suivie, à savoir la mesure 4 de la proposition 25, dont l'objectif est de renforcer le régime de l'état de droit, il est indiqué que «toutes les voies juridiques nécessaires, y compris les modifications des traités, devraient être envisagées pour sanctionner les violations de l'état de droit».

### Mesures de la CoFE suivies ou non suivies

Mesures suivies: 17/24

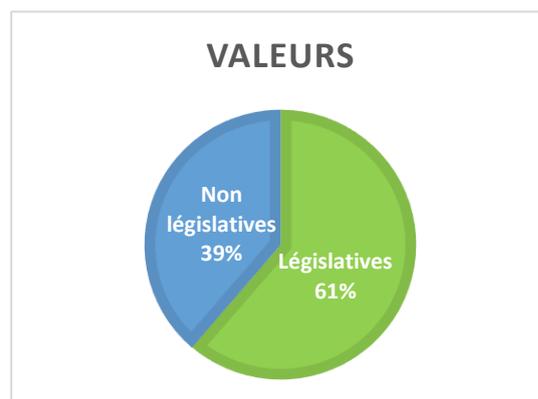
Mesures non suivies: 7/24



### Initiatives législatives ou non législatives

Initiatives non législatives: 19/31

Initiatives législatives: 12/31



### TAUX D'ACHÈVEMENT DES INITIATIVES DE MISE EN ŒUVRE

71 %

29 %

## 6) NUMÉRIQUE («Transformation numérique»)

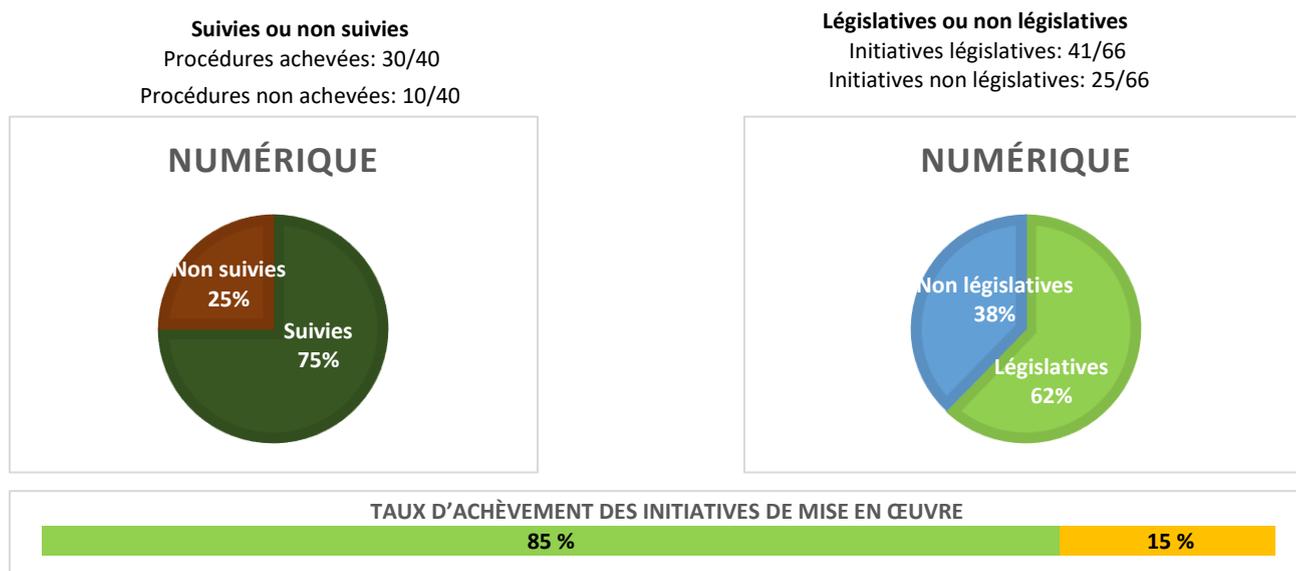
**Suivi général:** en ce qui concerne le thème **NUMÉRIQUE**, l'assemblée plénière de la conférence a approuvé **cinq propositions** comprenant au total **40 mesures**. L'ambition des propositions est principalement de fournir aux citoyens un accès aux infrastructures numériques et aux compétences nécessaires à une transformation numérique réussie. Il importe que la société numérique soit sûre et digne de confiance et garantisse un niveau de protection des données élevé. L'accent est mis davantage sur l'innovation numérique et son rôle potentiel pour renforcer l'économie sociale et durable.

Aux mesures de la conférence correspondent **66 initiatives de mise en œuvre**, dont **62 % sont de nature législative**. Le taux d'achèvement est très élevé, puisque **85 % des initiatives ont été finalisées** et plusieurs dossiers sur les 15 % restants sont sur le point de l'être.

**Mesures spécifiques proposées par la conférence:** affichant un taux de **mesures suivies** d'environ **75 %**, le thème NUMÉRIQUE se situe dans la moyenne de la conférence. La mesure 1 de la proposition 31 visant à **investir dans des infrastructures numériques de haute qualité** et la mesure 7 de la proposition 35 visant à **construire une infrastructure de données fondée sur les valeurs européennes** figurent parmi les mesures les plus suivies. L'accent n'est pas seulement mis sur l'amélioration des infrastructures numériques, mais il est aussi préconisé de tenir compte des valeurs européennes et de tous les risques sous-jacents, par exemple dans l'éducation ou l'environnement de travail. Dans l'ensemble, l'ambition est de tendre vers un environnement numérique bien réglementé et inclusif, tout en restant ouvert, compétitif et innovant.

Il reste **dix mesures qui n'ont pas encore fait l'objet d'un suivi** (proposition 32, mesure 6; proposition 33, mesure 6; proposition 34, mesures 4, 5, 6 et 8; proposition 35, mesures 2, 4, 5 et 11). Elles proposent des actions relativement spécifiques pour le développement et le soutien des plateformes numériques, de nouvelles initiatives en matière de protection des données et d'autres efforts de numérisation. Bien que ces mesures ne fassent pas fait l'objet d'un suivi, peut-être en raison de leur spécificité ou, au contraire, de leur caractère abstrait, les domaines d'action semblent plus généralement faire l'objet d'un suivi, et dans certains cas, être couverts par d'autres mesures similaires proposées par la conférence.

**Modification des traités:** deux mesures nécessitent de modifier les traités aux fins de leur pleine mise en œuvre (proposition 32, mesures 1 et 2). Toutes deux recommandent une forme d'harmonisation des programmes scolaires et de l'enseignement des compétences, ce qui nécessite une modification des traités. D'autres éléments, qui ne nécessitent pas de modification des traités, ont fait l'objet d'un suivi grâce aux initiatives susmentionnées.



## 7) DÉMOCRATIE («*Démocratie européenne*»)

**Suivi général:** l'assemblée plénière de la conférence a approuvé **cinq propositions du volet DÉMOCRATIE intégrant au total 33 mesures**. Celles-ci s'articulent autour de quatre objectifs principaux: favoriser l'information des citoyens et accroître leur participation et l'implication des jeunes; renforcer l'identité européenne et l'accessibilité des institutions européennes; promouvoir la démocratie, les processus électoraux et la subsidiarité, et réformer les mécanismes décisionnels de l'Union.

Parmi les 33 mesures proposées par la conférence sur l'avenir de l'Europe, 13 (39 %) ont fait l'objet d'un suivi. 20 mesures (61 %) n'ont pas encore fait l'objet d'un suivi. Par conséquent, le thème DÉMOCRATIE a été le thème ayant fait le moins l'objet d'un suivi de tous. Sur les 16 initiatives de mise en œuvre correspondantes, 63 % sont de nature non législative et 37 % de nature législative. Parallèlement, bien que peu nombreuses, les initiatives engagées affichent un bon taux d'achèvement, avec 13 initiatives (81 %) achevées et seulement trois initiatives non achevées.

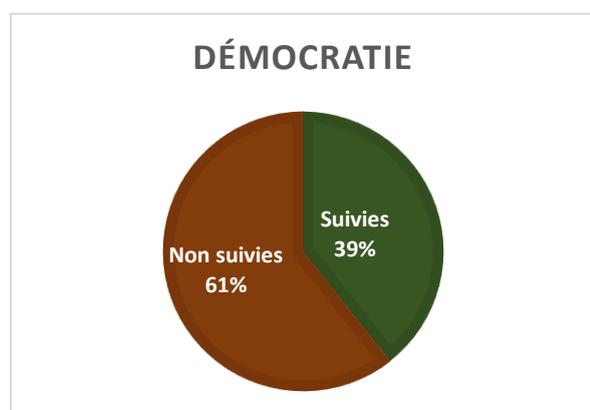
**Mesures spécifiques proposées par la conférence:** certaines mesures non suivies couvrent des sujets liés à la transparence, tels que l'engagement des citoyens au moyen de plateformes en ligne, ainsi que le renforcement de la transparence et la standardisation de l'éducation dans tous les États membres. L'ambition d'une autre série de mesures non suivies est de permettre une plus grande participation grâce à des assemblées citoyennes permanentes, de renforcer la participation des jeunes et le rôle de la société civile dans la prise de décision, d'organiser des référendums à l'échelle de l'Union et de rebaptiser les institutions de l'Union afin de les rendre plus accessibles aux citoyens. Un autre ensemble de mesures met l'accent sur les structures politiques européennes, notamment le renforcement de l'identité et des capacités décisionnelles européennes, le lancement de discussions sur une Constitution européenne, tout en répondant aux préoccupations liées à la subsidiarité.

**Modification des traités:** au total, dix mesures relevant du thème DÉMOCRATIE ont été signalées comme nécessitant des modifications des traités aux fins de leur pleine mise en œuvre (proposition 37, mesures 1 et 6, proposition 38, mesures 2 et 4, proposition 39, mesures 1, 3, 6 et 7, et proposition 40, mesures 2 et 3). Il s'agit là d'une lacune manifeste dans le suivi de la conférence; la plupart des mesures n'ayant pas fait l'objet d'un suivi dans le cadre de ce thème nécessitent des modifications des traités. Pour certaines de ces mesures, il est nécessaire de doter le Parlement européen de nouveaux droits, tels que le droit d'initiative, le droit de décider du budget de l'Union et le droit de lancer un référendum à l'échelle de l'Union. D'autres mesures proposent que le président de la Commission soit élu au suffrage direct par les citoyens ou par l'intermédiaire d'un système de candidats têtes de liste, et que pour la prise de décision la règle de vote passe de l'unanimité à la majorité qualifiée. **La proposition 39 se distingue** de l'ensemble des sept mesures correspondantes sur la prise de décision au sein des institutions de l'Union qui n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

### Mesures de la CoFE suivies ou non suivies

Mesures suivies: 13/33

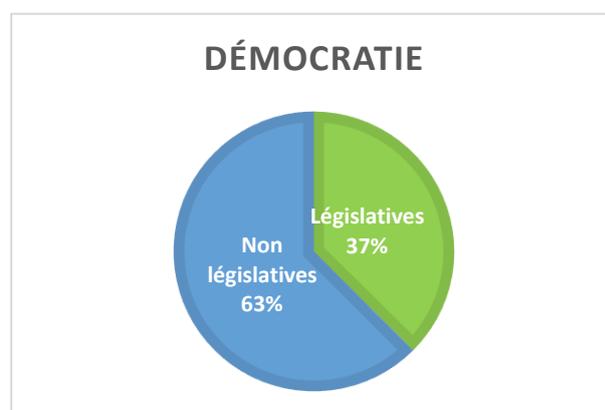
Mesures non suivies: 20/33



### Initiatives législatives ou non législatives

Initiatives législatives: 6/16

Initiatives non législatives: 10/16



### TAUX D'ACHÈVEMENT DES INITIATIVES DE MISE EN ŒUVRE

81 %

19 %

## 8) MIGRATIONS

**Suivi général:** pour le thème MIGRATIONS, l'assemblée plénière de la conférence a approuvé cinq propositions comportant au total 16 mesures. Ces mesures s'inscrivent autour de trois domaines clés: la migration légale, la migration irrégulière et la politique d'asile et l'intégration. En dépit (ou peut-être en raison) du fait que, ces dernières années, la question de la migration s'est révélée être l'un des domaines d'action les plus controversés de l'Union, les résultats de la conférence visent à établir un programme européen ambitieux et concerté en la matière.

Onze des 16 mesures proposées par la conférence (69 %) ont été suivies d'initiatives de mise en œuvre spécifiques; le thème MIGRATIONS est donc le troisième thème le moins suivi après les thèmes DÉMOCRATIE et ÉDUCATION. Sur les 23 initiatives de mise en œuvre, 17 ont été menées à bien (74 %), et les six autres (26 %) sont encore en cours de réalisation.

**Mesures spécifiques proposées par la conférence:** plusieurs initiatives ont été adoptées très récemment, en mai 2024, et font partie intégrante du nouveau pacte sur la migration et l'asile de 2020. Le nouveau règlement relatif à la gestion de l'asile et de la migration, le nouveau règlement sur les procédures d'asile, ainsi que la directive relative aux conditions d'accueil, tiennent compte d'un grand nombre de mesures proposées par la conférence.

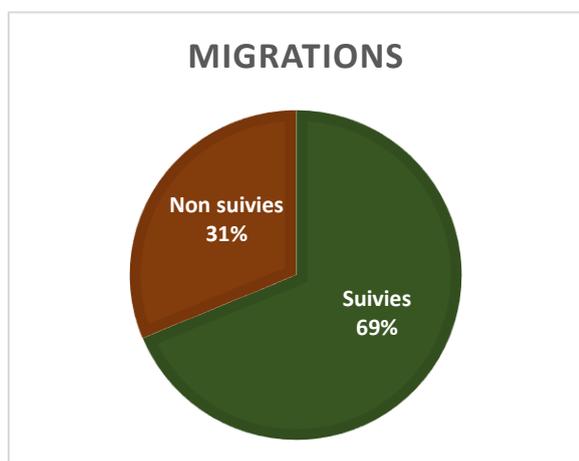
Cinq mesures (31 %) n'ont pas encore fait l'objet d'un suivi. Les lacunes se concentrent sur les questions suivantes: la convergence des conditions de travail (proposition 41, mesure 4); l'amélioration de l'information des citoyens de l'Union sur la migration (proposition<sup>941</sup>, mesure 5); l'allocation de ressources supplémentaires à l'Agence de l'Union européenne pour l'asile (proposition<sup>944</sup>, mesure 5); la mise en place par les États membres de formations destinées aux réfugiés (proposition 45, mesure 1) et la facilitation de l'accès au marché du travail pour les demandeurs d'asile possédant les qualifications voulues (proposition 45, mesure 2).

**Modification des traités:** il n'a été fait mention de nécessité de modification des traités pour aucune des mesures sur le thème MIGRATIONS.

### Mesures de la CoFE suivies ou non suivies

Mesures suivies: 11/16

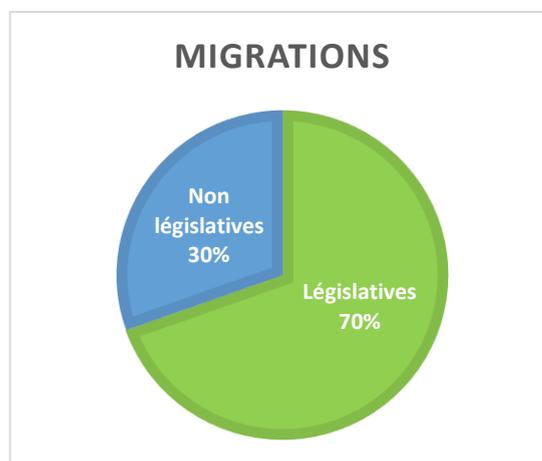
Mesures non suivies: 5/16



### Initiatives législatives ou non législatives

Initiatives législatives: 16/23

Initiatives non législatives: 7/23



### TAUX D'ACHÈVEMENT DES INITIATIVES DE MISE EN ŒUVRE



## 9) ÉDUCATION

### «Éducation, culture, jeunesse et sport»

**Suivi général:** le thème ÉDUCATION couvre quatre propositions et 24 mesures: il s'agit du thème affichant le suivi le plus faible. Seules 25 procédures ont été engagées, et nombreuses sont les mesures à n'avoir pas fait l'objet d'un suivi, pour l'essentiel dans le cadre des trois mêmes propositions (questions concernant la jeunesse européenne; la culture et les échanges; et le sport). **Si intervention relevant de la proposition relative à l'éducation il y a, les initiatives sont pour la plupart non législatives (84 %).** Ainsi, peut-être en raison du nombre limité de procédures législatives, le thème ÉDUCATION affiche un très bon taux d'achèvement (92 %).

**Mesures spécifiques proposées par la conférence:** la mesure 2 de la proposition 46 se démarque. Souvent suivie, cette mesure vise à mettre en place, d'ici à 2025, un espace européen de l'éducation inclusif offrant à tous les citoyens un accès sur un pied d'égalité à une éducation de qualité. Elle se concentre sur les composantes de l'éducation formelle et de l'apprentissage tout au long de la vie (par exemple, éducation civique, valeurs de l'Union et histoire de l'Europe; compétences numériques, STIAM, entrepreneuriat et recherche; esprit critique et sensibilisation aux médias, compétences non techniques et lutte contre le harcèlement et le racisme; durabilité environnementale et santé, et biodiversité comme matière obligatoire). Divers aspects ont été mis en œuvre grâce à des stratégies non contraignantes et des outils pratiques, par exemple le train de mesures sur la mobilité des talents; les recommandations sur l'éducation numérique, la coopération européenne dans le domaine de l'enseignement supérieur et l'apprentissage au service de la durabilité environnementale, la création du portail de l'espace européen de l'éducation, du groupe d'experts sur le bien-être à l'école et de l'«Année européenne des compétences 2023».

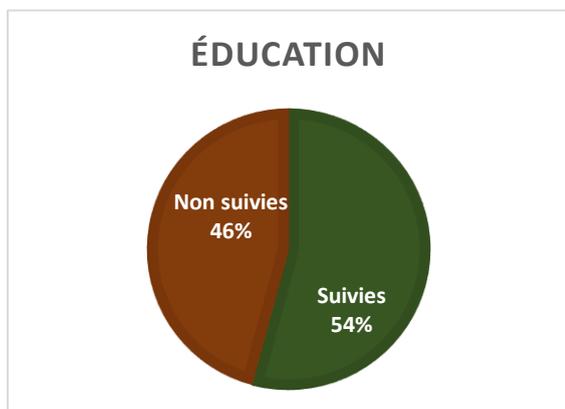
Cela contraste avec onze mesures proposées par la conférence non suivies, qui concernent trois des quatre propositions. Premièrement, en ce qui concerne *les questions concernant la jeunesse*, le droit de vote à 16 ans aux élections européennes (proposition 47, mesure 2); les visites d'observation dans le monde du travail pour les lycéens (proposition 47, mesure 3); le financement pour un renforcement de la garantie européenne pour la jeunesse (proposition 47, mesure 4); un niveau de vie raisonnable pour les jeunes, dont un accès à la protection sociale et au logement (proposition 47, mesure 6). Deuxièmement, dans le *domaine de la culture et des échanges*, en vue de promouvoir le multilinguisme, y compris les cours obligatoires de deuxième langue (proposition 48, mesure 2); le 9 mai comme jour férié européen commun (proposition 48, mesure 3) et la protection des professionnels de la culture au niveau de l'Union (proposition 48, mesure 5). Troisièmement, les mesures en vue de promouvoir *le sport* en tant que vecteur politique européen des valeurs, de la culture et de l'éducation sont apparues comme un véritable point d'attention des citoyens, mais elles n'ont pas non plus été mises en œuvre. Il s'agit notamment de mettre l'accent sur les valeurs par la pratique sportive dans l'éducation (proposition 49, mesure 1); d'intégrer les activités sportives dans les programmes d'échange et de mobilité au niveau de l'Union (proposition 49, mesure 3); d'inclure les sports locaux et traditionnels (proposition 49, mesure 4) et d'encourager la mise en valeur de l'identité européenne lors de manifestations sportives, etc. (proposition 49, mesure 5).

**Modification des traités:** trois mesures nécessitent éventuellement des modifications des traités. La mesure 1 de la proposition 46, les mesures 2 et 3 de la proposition 48, dont aucune n'a fait l'objet d'un suivi, requièrent des compétences partagées, des normes minimales en matière d'éducation à l'échelle de l'Union, et la journée de l'Europe le 9 mai. En outre, de nombreux éléments d'autres thèmes, qui nécessitent une modification des traités, concernent la mise en place de programmes d'éducation communs, par exemple sur la biodiversité.

### Mesures de la CoFE suivies ou non suivies

Mesures suivies: 13/24

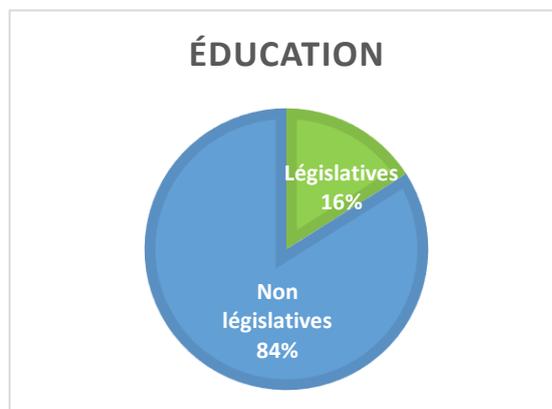
Mesures non suivies: 11/24



### Initiatives législatives ou non législatives

Initiatives législatives: 4/25

Initiatives non législatives: 21/25



### TAUX D'ACHÈVEMENT DES INITIATIVES DE MISE EN ŒUVRE



